

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINES

COMITÉ SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2025

Convocations adressées le : Mardi 28 octobre 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 09

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER; Olivier CONTE; Emmanuel DENIS;
Christian GATARD; Michel GILLOT; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Evelyne DUPUY; Gérard SERER.

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Absents excusés :

Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Brigitte PINEAU.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET.

C 25/11/03 – TRANSPORT – CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION DU
SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINES A L'ASSOCIATION OBJECTIF RER
METROPOLITAINS

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

La mise en place de projets de SERM est devenue un objectif des politiques de mobilité dans un grand nombre d'agglomérations françaises.

Elle répond à un faisceau d'objectifs convergents :

- Mettre en place des offres de transports attractives, alternatives à la voiture, permettant de concrétiser le droit à la mobilité dans les grands bassins d'agglomérations,
- Poser un acte structurant de la transition écologique induisant une réduction forte des émissions carbonées liées aux déplacements, permettant de maîtriser l'étalement urbain et de contenir l'artificialisation des sols,
- Conforter le pouvoir d'achat de nos concitoyens,
- Permettre à la filière des transports ferroviaires de franchir un seuil important de son développement

L'association Objectif RER métropolitains, à travers les connaissances, l'expertise et le retour d'expérience de chacun de ses membres, a pour objectif d'agir pour garantir la réussite de ce processus, et notamment de:

- Favoriser la mise en place de projets portant une ambition forte en matière de desserte correspondant à la définition habituellement observée du concept RER,
- Faire émerger les solutions techniques, juridiques et financières qui permettront la réalisation de ces projets,
- Mettre en place un observatoire des RER en service et en projet en France et en Europe

La présente convention a pour objet l'adhésion du SMT à Objectif RER Métropolitain pour une durée de 4 ans, à partir du 1er janvier 2026, et une cotisation de 2 000€ par an.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **APPROUVE** la convention relative à l'adhésion du Syndicat des Mobilités de Touraine à l'association Objectif RER Métropolitains;
- **DESIGNE** un représentant dans le collège Partenaires de RER Métropolitains ainsi que celui d'un remplaçant.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention précitée et tout acte afférent à sa mise en œuvre.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

